AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

214C1856
FR0004037182-FS0598

8 septembre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

THERMOCOMPACT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 septembre 2014, la société Alto Invest (65 rue du Maréchal Foch, 78000 Versailles), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 septembre 2014, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société THERMOCOMPACT et détenir, pour le compte desdits fonds, 139 749 actions THERMOCOMPACT représentant autant de droits de vote, soit 9,05% du capital et 9,04% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions THERMOCOMPACT sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 544 855 actions représentant 1 545 116 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.